



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 5 décembre 2016 Salle du cinéma de Vic-Fezensac

L'an deux mille seize, le 5 décembre à 20 H 30, les membres du conseil communautaire, représentant les communes adhérentes à la communauté, se sont réunis à la salle du Cinéma de Vic-Fezensac, conformément à la convocation qui leur avait été adressée par le Président.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Véronique COELHO, Jean-Joseph GARCIA, Robert FRAIRET, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean-Claude THEULE, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX-LOUIT, Alain CONCIL, Francis CAPDEVILLE, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, Armel LAFFONT, Robert BORDERES, Benoît DESENLIS, Pierrette MENAL, Michel VIC, Bernard LASPORTES, Robert PACHE, Michel ESPIE, Robert DUFRECHOU, Marie-Thérèse CAZENAVE, Pierre ANTONELLO, Caroline CUEILLENS, Philippe LAVIGNE, Francette ESCAICH, Danielle ZADRO, Béatrice NARRAN, Jean-Michel DUPEYRON, Jean-Jacques OSPITAL.

Etaient absents et/ou excusés :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Jean-Pierre DOAT, Richard BARBE, Guy FAVAREL (P. : Robert FRAIRET), Nadine ARQUE (P. : Jean-Claude THEULE), Jean-Luc WOLOSZYN, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA (P. : Marie-Thérèse CAZENAVE), Jean-François AGUT, Isabelle DURROUX, Andrew CAVALIERE (P. : Michel ESPIE), Cathy BARBE, Roland DUPUY, José BENTEGEAC, Gérard BRUNET.

Le Président ouvre la séance en remerciant les participants ainsi que les intervenants de CAM Energie auxquels il propose d'intervenir à l'issue des votes du conseil communautaires inscrits à l'ordre du jour. Il constate que le quorum est bien atteint et énumère les différents pouvoirs et transmet les excuses des absents.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26/10/2016

Le compte rendu du 26/10/2016 est approuvé à l'unanimité sans remarque particulière.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS EN RAISON DE LA NOTRe

Le Président précise à l'assemblée que la Loi NOTRe impose une mise jour des statuts de la collectivité. Ceux-ci ayant déjà intégré les principales compétences

imposées, les modifications actuelles sont à la marge et représentent des ajustements dans la rédaction du texte.

Les nouveaux statuts sont alors approuvés à l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF POUR L'OFFICE DE TOURISME

Le Président rappelle au conseil communautaire que la création d'un Office de Pays est pour le moment suspendue et que la loi nous impose alors de créer un Office de Tourisme Communautaire. Il indique que le personnel restera le même avec quelques variantes de statut qui n'impacteront pas la situation des agents.

A Lupiac, Mme Laborde est agent de la commune, et le restera. A Vic-Fezensac, la mairie délègue un agent à l'OT, Mme Pepet-Dessaux, lequel OT rembourse le salaire avec l'appui financier de la communauté de communes. Cet agent doit partir à la retraite dans le courant de l'année 2017. Un CAE, Mme Bessaiah, a été recruté en 2016, il reste encore une année pour terminer ce contrat, il n'y aura pas de changement pour cet agent.

Reste la situation de Mme Portau à laquelle a été proposée une intégration, dans les mêmes conditions, dans les effectifs de la communauté de communes, d'où la création de son poste et la modification du tableau des emplois proposée.

La délibération correspondante est adoptée à l'unanimité.

ZAC DE CARGET : PRESENTATION DU PROJET D'UN SITE PHOTOVOLTAÏQUE PAR CAM ENERGIE

Avant de donner la parole aux intervenants, le Président souhaite préciser certains points.

Le PLU de la commune de Vic-Fezensac révisé accorde la possibilité d'installer un site photovoltaïque sur une partie de la ZAC de Carget appartenant à la communauté de communes et sur un terrain privé jouxtant les parcelles de la collectivité.

Un tel projet pourrait être un vecteur pour le démarrage de cette zone d'autant plus que la présence d'un réseau électrique suffisant y est nécessaire.

Le Président profite de cette présentation pour rappeler son attachement aux modes de production d'énergies renouvelables avec pour exemple le site réussi et opérationnel de Caillavet réalisé en partenariat avec Solaire Direct, démontrant ainsi que collectivités locales et particuliers peuvent produire et vendre de l'électricité.

Le Président souhaite que dans ce futur projet, les collectivités locales revendiquent une participation significative, ce serait alors un signe politique fort en faveur des énergies renouvelables.

Restera enfin à définir l'organisation de la gestion de cette production :

- simple location du site à un gestionnaire
- création d'un support juridique qui pourrait être : une SEM, une société coopérative d'intérêt collectif participatif

Viendra ensuite la question du rapport d'un intéressement au capital.

INTERVENTION CAM Energie – Tarbes – M. CORDRAY